

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

dossier n° DP 014 191 23 U0001

COMMUNE DE COURSEULLES-SUR-MER

date de dépôt : 2 janvier 2023

avis de dépôt affiché le : 2 janvier 2023

demandeur : Monsieur Gérard CHAZETTE-CHENIN

pour : Extension de maison individuelle

adresse terrain : 2 RUE DU BISSONNET, à
COURSEULLES SUR MER (14470)

ARRÊTÉ RECTIFICATIF A2023-135
de non opposition avec prescription(s) à une déclaration préalable
au nom de la commune de COURSEULLES-SUR-MER

Le maire de la commune de COURSEULLES-SUR-MER,

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 2 janvier 2023 par Monsieur Gérard CHAZETTE-CHENIN demeurant 36 bis rue Ferdinand Buisson à HOUILLES (78800) ;

Vu l'erreur matérielle affectant l'arrêté n° DP 014 191 23 U0001/A2023-109 délivré le 27/01/2023 en ce qu'il nomme expressément "demeurant 36 rue Ferdinand Buisson " au lieu du "demeurant 36bis rue Ferdinand Buisson ",

ARRÊTE

Article 1 : l'erreur matérielle est corrigée ainsi par le présent rectificatif : "36 rue Ferdinand Buisson" est remplacé par "36 bis rue Ferdinand Buisson".

Article 2 : Toute autre disposition de l'arrêté initial susvisé est maintenue

Fait à COURSEULLES-SUR-MER, le 13 FEV. 2023

Signé le 14 FEV. 2023

Publié le

Pour Le Maire et par délégation
Le Maire-Adjoint

Bruno Dubois

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.